



HAL
open science

Prolepse et dislocation Notions rivales ou complémentaires ?

Cendrine Pagani

► **To cite this version:**

Cendrine Pagani. Prolepse et dislocation Notions rivales ou complémentaires ?. *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2012, 7. hal-03478724

HAL Id: hal-03478724

<https://hal.science/hal-03478724v1>

Submitted on 14 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Prolepse et dislocation Notions rivales ou complémentaires ?¹

Cendrine PAGANI-NAUDET
(NICE SOPHIA-ANTIPOLIS, BCL)
ce.pagani@laposte.net

Pour Sanctius en 1587, la prolepse fait partie de ces « monstres mis au monde par les grammairiens » (1587 : 275)². Après une longue éclipse, le monstre, défait par la routine d'utilisations abusives, vient aujourd'hui s'exténuer dans les grammaires françaises. Longtemps discrète dans les manuels de syntaxe, la prolepse y figure désormais, de manière erratique et de ce fait assez incontrôlée. Menacée de dissolution par un usage qui, la coupant de son histoire, d'un contenu notionnel complexe, la ramène à un emploi au plus près de son étymologie, la prolepse « comme son nom l'indique » finit par désigner tout ce qui a fait l'objet d'un déplacement vers l'avant. Cette altération de la notion était assez prévisible dans la mesure où l'absence en français contemporain du phénomène étudié en latin et en grec constitue la condition même de sa perceptibilité : « la notion de prolepse en tant qu'elle est censée décrire une syntaxe particulière est une notion mal définie et bâtarde. Elle repose sur l'impossibilité de définir une relation ; or cette impossibilité se réduit bien souvent à la difficulté de trouver une traduction naturelle en français » (Milner, 1980 : 40).

Ainsi vidé de sens, le mot « prolepse » s'emploie souvent juxtaposé à d'autres termes tout aussi vagues : thématization, extraposition, inversion, dislocation. Je m'en tiendrai à cette dernière équivalence qui me semble particulièrement contestable. Apparemment initiée par R.-L. Wagner et J. Pinchon pour qui « la prolepse revient à briser [la phrase] ou à la disloquer » (1962, 1991 : 545), cette acception a été reprise dans plusieurs ouvrages qui inscrivent le mot « prolepse » dans leur index ou table des matières, et l'articulent, de manière assez variable d'ailleurs, avec cette autre notion, floue mais finalement mieux établie, la dislocation. De cette confusion des usages, l'ouvrage d'H. Bonnard est exemplaire :

La langue courante dispose d'un moyen de séparer l'information référentielle de l'information propositionnelle, moyen connu sous le terme de « dislocation » (ou de « prolepse »)

Paul, Madeleine, il la courtise

Madeleine, Paul, il la courtise. (Bonnard, 2001 : 227)

Comment comprendre cette redondance ? S'agit-il d'une nouvelle manifestation des aléas d'une terminologie instable ? Ou bien le couple fonctionne-t-il de manière complémentaire ? La question se pose d'abord d'un point de vue

¹ Je remercie Lyliane Sznajder pour ses conseils amicaux et pour sa relecture experte, notamment pour tout ce qui concerne les sources latines.

² *Minerve ou les causes de la grammaire latine* est citée d'après la traduction de CLERICO (1982).

diachronique. Comment en est-on arrivé à cette équivalence ?

1. PROLEPSE ET GRAMMAIRE DU FRANÇAIS : UNE HISTOIRE CONDITIONNÉE PAR LA GRAMMAIRE DU LATIN

Avec la prolepse, la grammaire française s'empare d'une notion très ancienne. Reste à savoir s'il s'agit là d'une simple continuité terminologique ou bien si la permanence du mot dans le lexique des linguistes recouvre aussi une continuité conceptuelle. Le mot « prolepse » apparaît dans des champs très divers : rhétorique, narratologie, grammaire. Cet éclatement ne relève pas de la seule modernité : il est déjà sensible dans les textes latins.

1. 1. Un héritage complexe

La grammaire française doit assumer « un héritage complexe » (Colombat, 1993 : 31) où se côtoient plusieurs conceptions de la prolepse. Mentionnons tout d'abord deux conceptions extra-grammaticales. La première est rhétorique : il s'agit du procédé par lequel l'orateur réfute par avance les arguments de l'adversaire. Ce premier sens connaîtra une grande stabilité. Une autre approche, relative à la chronologie narrative, fait de la prolepse un anachronisme, approche qui trouve un prolongement dans l'usage que Genette a imposé en narratologie. En ce qui concerne la prolepse grammaticale, B. Colombat souligne une « ambiguïté initiale ». Selon une première approche, on parle de prolepse quand « le nombre est affecté aux verbes (ou : aux mots) avant que soient définis les objets ou les personnes » :

Prolepsis est cum ante numerus uerbo redditur quam [res personaeue [rei] finiuntur (Charisius, GLK 1, 368, 24)

Prolepsis est pronuntiatio rerum ordine secutarum, id [est] cum ante numerus uerbo redditur quam personae definiantur (Dionysius, GLK 1, 443, 22) (exemple emprunté à Julius Rufinianus)

L'autre tradition se fonde sur Donat : « la prolepse est la prise par avance des choses qui suivent dans l'ordre », ou selon la reformulation de M. Baratin, « l'anticipation d'un terme par rapport à l'ensemble dont il fait partie ou qu'il représente »³.

Prolepsis est praesumptio rerum ordine secutarum (Donat, GLK, 4, 663, 10)

Pour Priscien, la prolepse est un phénomène d'absence d'accord, par ex. « la combinaison d'un sujet au singulier et d'un verbe au pluriel, parce que le sujet exprimé par anticipation fait en réalité partie d'une série » (Baratin 1989 : 447-448), définition illustrée par les phrases suivantes :

Aquilae deuolauerunt, haec ab oriente, illa ab occidente.

³ BARATIN (1989 : 289) ; (voir également COLOMBAT 1993 : 32).

« Les aigles s'abattirent en volant, l'un venant de l'orient, l'autre de l'occident. »

vs.

Aquilarum altera deuolauit ab oriente, altera ab occidente.

« Des deux aigles, l'un s'abattit en volant venant de l'orient et l'autre de l'occident ».

Cet exemple⁴ sera la trace durable de l'héritage latin, même lorsque le mot « prolepse » aura disparu du vocabulaire grammatical. Les premiers ouvrages voués à la description des langues vernaculaires adaptent l'appareil conceptuel hérité de l'Antiquité et reprennent même les exemples-types, qui ne subissent qu'une traduction⁵. Pour la prolepse, l'exemple se maintiendra mais il sera reclassé sous la figure de l'ellipse ou du zeugme. La prolepse comme figure grammaticale va quant à elle s'absenter durablement des grammaires du français.

1.2 La période humaniste : l'exemple de Ramus.

D'une manière générale, la prolepse suit le destin de l'ensemble des figures de construction, qui ne sont pas récupérées dans les premières grammaires du français lesquelles accordent peu de place à la syntaxe, et se consacrent aux parties du langage. Or les figures de construction engagent une réflexion au-delà de la morphologie. En outre, la figure implique une sensibilité à la variation, qui s'épanouira difficilement dans des ouvrages qui doivent surmonter la variation pour imposer l'idée que le français peut être réglé. La problématique des figures renvoie à une problématique de l'écart, malaisée à expliciter en l'absence de norme. Ainsi, on peut concevoir que les premiers grammairiens n'aient pas repris à leur compte le système des figures de leurs modèles latins.

La description du français est en effet largement conditionnée par la grammaire latine, bien au-delà de la simple récupération d'outils conceptuels. J'en donnerai ici pour exemple Ramus, emblématique de cette servitude dont il est difficile de mesurer la portée si l'on s'en tient à l'étude des grammaires du français. Si Ramus est connu par les franciscains pour sa *Grammere* parue en 1562, puis rééditée en 1572, son influence a également été considérable dans le champ de la grammaire latine. Pour l'objet qui nous concerne ici, à savoir les figures, et tout particulièrement la prolepse, l'œuvre latine de Ramus présente une évolution qui se répercute de manière très nette sur sa description du français. Entre 1560 et 1564, Ramus renonce pour sa grammaire latine à la liste des figures. Ces dernières par ricochet se retirent également de la grammaire du français. En 1562, Ramus se penche sur la syntaxe du français, et pour décrire le « bâtiment des mots entre eux », il recourt au vocabulaire des figures :

⁴ Pour une analyse détaillée, nous renvoyons à COLOMBAT (1993).

⁵ On le trouve par exemple traduit en occitan : « *las ayglas han volat, aquesta vas Orient, et aquela vas Occident* » dans *Les Fleurs du gai savoir, Las Flores del gay saber*, ouvrage du XIV^e siècle, composé dans le cadre des Jeux floraux de Toulouse. Nous citons d'après la traduction française, qui a conservé les exemples en occitan : *Les fleurs du gai savoir : autrement dites Lois d'amour*, 1841-1843, trad. de MM. d'Aguilar et d'Escouloubre ; rev. et compl. par M. Gatien-Arnoult, Toulouse, J.-B. Paya.

Il i a troe' figure' comunēs au' noms e verbēs, savoer Enalaję, prolepse, Zeugmę: Enalaję e' la cõvenansę d'un mot avec lę posterior dę dęu' presedens, ci dęvroet etr' avec lę presedent: e partant et dit enalaję, ci et a dirę çanjęment: setę figur' aviēt au' rĕlatifz e partifipe' du verbę sustantif ou semblablę: comę, Toutę la nasion son' nomes Vęnisiens: Le' courous des amans, et un rĕnouvelęment d'amour.

Prolepse, s'et a dir' ocupasion, e' can' lę spesial et entendu e ocupe du jeneral: comę, Dęus armees empeçęt: l'unę du cote dę la Gaulę, l'autrę du cote dę Rome. Isi nous entendon' du jeneral tant nom çę verbę, les spesiaus e noms e verbēs, savoer, un' arme' empeçę, l'autr' arme' empeçę. (Ramus, 1562 : 108-110)

Ces exemples correspondent tous à des traductions d'exemples latins. Celui qui illustre l'énallage -« Les courroux des amants est un renouvellement d'amour » *Rixae amantium integratio est amoris-*, est adapté de Térence⁶ via le *Catholicon* de Johannes Balbi : dans cet ouvrage, la citation illustre l'accord du verbe avec l'attribut et non avec le sujet, phénomène que l'auteur rattachait à la prolepse (Colombat, 1993 : 37). Ce n'est pas cet exemple que Ramus proposait pour la prolepse mais une autre phrase - « deux armées empêchent : l'une du côté de la Gaule, l'autre du côté de Rome » - elle-même directement traduite du latin, et qui illustre le lien du général au particulier. En 1572, Ramus remanie sa grammaire française. Outre une gestion plus diplomatique de la graphie⁷, on note des aménagements qui semblent être la conséquence directe des évolutions observées dans sa grammaire latine. Comme pour cette dernière, il renonce à la liste des figures, les phénomènes à décrire sont bien les mêmes – en témoigne la stabilité des exemples d'une édition à l'autre – mais ils sont reclassés dans ce que Ramus appelle désormais « anomalie ». Ces anomalies sont étudiées dans le second livre de sa grammaire consacré à la syntaxe. Ainsi la phrase qui dans la version de 1562 illustre la prolepse apparaît dès le premier chapitre intitulé « De la convenance du nom avec le nom » :

L'anomalie est aussi fréquente en la Sintaxe quen letymologie. Quelquefois le substantif, aulcunefois ladiectif est entĕdu: cõme. Deulx armees empeschent, lune de la ville, lautre de la Gaulle, vous entĕdes, lune armee, lautre armee. (Ramus, 1572 : 126-127)

Au chapitre 7, « De l'anomalie du nombre et de la personne », figure la phrase traduite de Térence, qui, rappelons-le, était initialement apparue dans le corpus des exemples latins pour illustrer une forme de prolepse, et que Ramus avait reclassée en 1562 comme énallage :

Secõdemĕt, quãd le verbe singulier est quelquesfois applicque, non pas au

⁶ Le véritable vers de Térence est en fait *amantium irae amoris integratio* (Ter. *And.* 554).

⁷En 1562, Ramus, dans la lignée de Louis Meigret, rédige sa grammaire en adoptant une graphie rénovée. En 1572, pour ne pas compromettre la diffusion de son ouvrage, il propose une édition avec double graphie, mettant en regard l'orthographe « grammairienne » et l'orthographe traditionnelle.

suppost plurier, cõme il debuoit, ains au nom fingulier gouerne du verbe, cõme: Les courroux des amoureux cest vng renouvellement damour, Cest, pour Sont. (Ramus, 1572 : 161)

Outre cette éviction du vocabulaire relatif aux figures - et donc de la prolepse - notons la réécriture de l'exemple qui, de ce fait, ressemble un peu moins à un calque, passant de « Les courroux des amoureux *est*⁸ un renouvellement d'amour » à « Les courroux des amoureux *cest* un renouvellement d'amour ». Cette révision est intéressante par ce qu'elle nous révèle sur le sentiment linguistique. Avec le passage de *est* à *cest*, Ramus introduit apparemment une segmentation dans l'énoncé : c'est, du moins, ce que nous percevons de manière prioritaire dans cet énoncé que les grammaires contemporaines qualifieraient « dislocation », ou de « prolepse ». Pour Ramus cependant, il y a tout juste un problème d'accord : « *cest* est mis pour *sont* ». Autrement dit, nulle redondance, nulle segmentation ne sont commentées ici, sont-elles seulement perçues ? Pourtant l'exemple a sans doute été révisé pour produire un énoncé plus conforme à la langue française. Ce qui est clair, c'est que notre sensibilité à la dislocation - ou à la prolepse - s'inscrit dans la diachronie et dans l'histoire du sentiment linguistique.

1.3. Une longue éclipse

Dans le transfert qui s'opère du latin au français, la prolepse disparaît du champ de la grammaire, bien qu'elle se maintienne comme figure de pensée, et plutôt sous le nom hérité du latin d' « occupation ». En 1555, *La Rhétorique françoise* d'Antoine Fouquelin la classe parmi les figures « en demande et réponse ensemble »⁹:

Occupation est une figure de la sentence par laquelle on vient au-devant de quelque demande et objection et à laquelle on répond promptement. (Fouquelin, 1555 : 84)

Dans le domaine de la grammaire, la prolepse connaîtra une éclipse durable, sous l'influence de Ramus, ou encore de Sanctius. Cette influence est perceptible dans la *Grammaire Générale et Raisonnée* qui reprend la même liste de figures que la *Minerve* : syllepse, ellipse, pléonasme, hyperbate. C'est encore semble-t-il solidairement à ce qui se passe pour la grammaire du latin que s'organise l'éviction de la prolepse. Les auteurs de la *Grammaire Générale* suivent la liste établie pour la *Nouvelle Méthode Latine*, liste réduite à « quatre espèces suivant la pensée du docte Sanctius » (Lancelot, 1644, 1761 : 532), récusant la prolepse comme « chimère ». L'exemple emblématique de Priscien est reclassé sous la figure de l'ellipse :

De la seconde sorte d'ellipse appelée Zeugma. III. Mots sous-entendus dans l'énumération des parties. La troisième quand après un mot qui comprend le

⁸ Je souligne.

⁹ D'une certaine manière, cette approche en termes de question et de réponse fait écho à celle que Charles Bally propose pour le thème : « le thème est une sorte de question dont le propos est la réponse » (Bally, 1932 : 62).

tout, on fait distribution des parties sans répéter le Verbe comme *Aquilae volauerunt, haec ab oriente, illa ab occidente*. (Lancelot, 1644, 1761 : 549)

Chez Beauzée, la prolepse comme figure de construction est mentionnée dans la table des matières mais ramenée à une « espèce particulière d'ellipse envisagée par quelques-uns comme une sorte de Zeugme » (1767 : 658). Dans le corps de sa grammaire, le développement reprend l'exemple traditionnel :

Ce même auteur envisage encore une autre sorte d'ellipse sous le nom de *prolepse* en grec (*praesumptio, praeoccupatio*) : & l'auteur de la Méthode latine en fait une troisième sorte de zeugme : c'est quand après un mot qui comprend le tout on fait distribution des parties sans répéter le mot général attribué au tout. Exemple : *Aquilae volarunt, haec ab oriente illa ab occidente* ; il est clair que c'est un zeugme composé avec changement dans le nombre & que dans la plénitude analytique il faut dire : *Aquilae volarunt, haec* (aquila volavit) *ab oriente illa* (aquila volavit) *ab occidente* (Beauzée, 1767 : 423-424)

La permanence des exemples indique une recatégorisation des faits hier consignés sous la rubrique *prolepse*, et désormais ramenés à l'ellipse ou au zeugme. La *prolepse* comme figure de construction reste absente de la plupart des ouvrages de grammaire du XIX^e siècle. La notion n'apparaît pas dans les grandes synthèses de cette époque : le dictionnaire de Demandre, la *Grammaire générale des grammaires françaises* de Napoléon Landais, la *Grammaire des grammaires* de Giraut-Duvivier ne la retiennent pas parmi les figures de construction. Quant à la *Grammaire nationale* de Bescherelle, elle observe le même silence du point de vue de la notion, bien qu'elle fasse état de constructions - comme les « doubles sujets » ou les emplois pléonastiques - qui seront progressivement désignées comme *prolepse*, dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

1.4. le retour de la prolepse et son émancipation à la faveur de la dislocation

La *prolepse* revient dans les grammaires du français par l'intermédiaire de linguistes qui travaillaient initialement sur les langues anciennes ou sur le français médiéval. Avant d'investir la grammaire française, la *prolepse* se reconstruit, en dehors de la France, dans le domaine des langues anciennes. Le terme « *prolepse* » opère un retour progressif, dans les manuels de latin publiés en Allemagne et en Angleterre, moyennant une redéfinition de la figure de construction. Cette redéfinition se manifeste d'abord par l'implantation au début du XIX^e siècle d'un nouveau problème syntaxique et d'un nouvel exemple. Les manuels de latin de cette époque font état d'un fait de langue, imité du grec, un « mélange de construction », une « fusion », illustré par un extrait de Cicéron :

Nosti Marcellum, quam tardus et parum efficax sit, itemque Servius quam cunctator (Fam. 8, 10, 3)

Une sorte d'unanimité se fait autour de cet exemple, qui devient rapidement

emblématique. Plusieurs ouvrages parus au début des années 1820 le mentionnent dans des contextes similaires. La trace la plus ancienne que j'ai trouvée figure dans la grammaire de J. Kenrick parue en 1823, fondée sur l'ouvrage de K.-G. Zumpt :

The Latins very rarely imitate the Greek construction, according to which the subject of a proposition dependent on a verb of knowledge, perception, &c. is made the object of that verb. Scin *me* in quibus sim gaudiis ? Ter. Nosti *Marcellum* quam tardus sit. Caes. ap Cic. (Kenrick, 1823 : 229-230)

A *Copious latin grammar* de G. Walker, parue deux ans plus tard, reproduit le même exemple ; la phrase de Cicéron vient y clore une liste assez longue :

Sometimes for the principal nominative we find an accusative, when qui follows: as Terent. Eun. 4. 3. 11, *Eunuchum*, quem dedisti nobis, quantas dedit turbas; for *Eunuchus* : we must explain *Eunuchum* by quod attinet ad ; or *Eunuchum* quem may be taken together, *is* being understood with dedit. So Virg. *Aen.* 1. 573 (577), *urbem* quam statuo vestra est; for *urbs*. This accusative for a principal nominative is often governed by a verb: [...] Cael., nosti *Marcellum* quam tardus sit; for nosti, quam tardus sit *Marcellus*. So in English, Thou knowest the man, how slow he is &c. (Walker, 1825: 323)

G. Walker reprend-il l'exemple de Cicéron dans le sillage d'autres ouvrages ou bien se fonde-t-il sur une source plus ancienne ? Sa grammaire se donne en effet comme la traduction de l'ouvrage de I. J. G. Scheller¹⁰ - à qui revient peut-être la paternité de l'exemple. Quoi qu'il en soit la tradition est rapidement établie. En quelques années, la citation de Cicéron acquiert un caractère presque routinier :

In imitation of the Greek, a verb has sometimes an accusative, which should be the nominative to the following verb, as: *Nosti Marcellum, quam tardus et parum efficax sit, itemque Servium, quam cunctator.* Cic. (Schipper, 1832 : 191)

Ce couple fait de langue-exemple est consacré par la terminologie. Le terme *prolepsis* récupère l'exemple type et la problématique syntaxique qui va avec :

Prolepsis. —In such constructions, the subject of the clause is sometimes, by a Greek idiom, put in the accusative as the object of the verb; as, *Nosti Marcellum, quam tardus sit*; instead of *Nosti quam tardus Marcellus sit*, "You know how slow Marcellus is." This is called *prolepsis* or *anticipation*. Gr. Gram., § 150, Obs. 4. (Bullion et Morris, 1867: 209)¹¹

¹⁰ I. J. G. Scheller, 1779, *Ausführliche lateinische Sprachlehre oder sogenannte Grammatik*. Fritsch, Leipzig. Nous n'avons pas eu accès à cet ouvrage, ni aux autres travaux de ce philologue. Le doute pesant sur mes hypothèses sera sans doute aisément levé par un lecteur latiniste et germaniste.

¹¹ Comme le mentionne le renvoi des auteurs à leur grammaire grecque, c'est sans doute aussi dans une évolution des études portant sur le grec qu'il faut chercher la source de cette reconceptualisation.

On assiste donc à la reconceptualisation de la prolepse, qui sur cette base va d'ailleurs investir la grammaire de l'ancien français où elle désigne sensiblement les mêmes configurations syntaxiques. R.L.G. Ritchie établit un rapprochement entre l'ancien français et le latin : reconnaissant en ancien français les cas de prolepse du sujet de la subordonnée, ils les décrivent en se fondant sur la grammaire latine et recourent à l'exemple type du latin (*Nosti Marcellum*)¹². F. Brunot affirme que « le plus ancien français connaît la prolepse du sujet dans les propositions subordonnées » (1933 : 1998).

S'installe progressivement une définition précise de la prolepse comme fait de syntaxe, repérable dans les langues anciennes, dans les langues à flexion comme l'ancien français. Parallèlement se confirme son exclusion du champ du français contemporain :

La prolepse est une figure de pensée ou une figure de construction. Dans le premier cas, elle consiste à prévenir une objection en l'exposant soi-même, pour la réfuter d'avance et empêcher l'adversaire d'en faire usage. Dans le second, elle consiste à construire le sujet d'une proposition complétive comme complément de la proposition principale dont elle dépend ; cela a lieu surtout dans les langues à flexion, après des verbes qui signifient *dire, savoir, craindre*. (Berthelot, *et al.*, 1885-1902)

Un autre glissement intéressant s'opère. La prolepse, à travers le commentaire de la phrase de Cicéron, suscite un jugement normatif et esthétique :

C'est surtout dans le style familier qu'on rencontre la prolepse ou anticipation : le sujet de la subordonnée devient complément de la principale (Laurand, 1918 : 512)

C'est peut-être cette voie qui permet d'atteindre la dernière étape de cette histoire, et de concevoir la prolepse en français. Dans les manuels de latin, parce que l'approche est translinguistique, les auteurs recherchent un équivalent français qui rende compte d'une particularité de la syntaxe latine. Là commence un certain désordre. Dans une perspective de traduction, les auteurs proposent un calque, une espèce de mot à mot en français reconstruit, ou bien cherchent une tournure équivalente, du point de vue expressif

Prolepse. Nosti Marcellum quam tardus et parum efficax sit itemque Seruius quam cunctator / Tu connais Marcellus, combien il est lent et peu efficace, et Servius est hésitant. C'est le phénomène que nous avons en français parlé : « Regarde cet homme quel air il a » en lieu de « Regarde quel air a cet homme » (Lavency, 1985 : 274)

Finalement, la prolepse apparaît dans les grammaires du français sans référence au latin mais le transfert s'opère à travers un auteur qui hérite de la notion à travers le latin et l'ancien français. R.-L. Wagner emploie ainsi le mot

¹² R.L.G. Ritchie, 1907, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français*, Paris, Champion, p. 112.

« prolepse » pour désigner un phénomène qui à cette époque avait déjà reçu un autre nom, celui de « dislocation » :

La mutation des éléments ou des termes, le dégagement d'un terme ne rompent pas la structure d'une phrase. La prolepse revient au contraire à la briser ou à la disloquer. Ce procédé consiste à jeter en tête un terme de la phrase, à l'isoler au moyen d'une pause et à la reprendre dans la phrase au moyen d'un pronom ou d'un adverbe représentant. (Wagner et Pinchon, 1991 (1962) : 545)

Notons d'emblée l'emploi du verbe « disloquer » (mais non « dislocation »), où nous pouvons entrevoir une mise en concurrence des deux terminologies. Cette interprétation de la prolepse a des effets de retour sur l'étude de la langue médiévale. Moignet l'adopte dans sa *Grammaire de l'ancien français* :

La prolepse d'un terme peut avoir pour effet de le situer en quelque sorte, hors phrase. Il devient nécessaire alors de le rappeler dans la phrase par un pronom anaphorique : *Li quens Rollant, il est mult irascut*. (Moignet, 1973 : 363)

On pressent une zone d'incompréhension mutuelle et de conflit, les linguistes comme Härmä (1990 : 176-177) contestant ce genre d'application d'une terminologie qu'il réserve à des constructions spécifiques à la langue médiévale, proches des configurations latines qui ont inspiré le transfert de la notion.

Une autre étape est franchie avec Pierre Le Goffic, qui emploie « prolepse » et « dislocation » :

Un terme nominal peut être jeté en début de phrase (ou repris en fin de phrase) en construction détachée et repris (ou annoncé) par un pronom anaphorique (ou cataphorique) qui en précise la fonction [...]. Ces termes posent un actant de l'énoncé, pour lui-même, en lui conférant valeur de thème [...]. On parle alors de phrase « disloquée » (ou disjointe, détachée, segmentée). L'élément détaché en début de phrase est dit en prolepse (ou disloqué à gauche)». (Le Goffic, 1993 : 377)

Un courant dominant se dessine autour du binôme prolepse – dislocation. C'est sur cette base, me semble-t-il, que la prolepse trouve son autonomie vis-à-vis de la tradition latine. Cette installation doit beaucoup à ce qu'on appellerait un effet de source, et à la diffusion assez rapide – soutenue par les dictionnaires – des définitions que proposent Wagner et Le Goffic.

Il faut noter ici que le parcours grammatical de la prolepse n'a pas interdit son emploi dans d'autres domaines, qui d'ailleurs ont été plus immédiatement productifs. J'entends parler ici du couple analepse/prolepse grâce auquel G. Genette dans *Figures III* étudie les faits d'anachronie narrative :

Nous les éliminerons [anticipation ou rétrospection] le plus souvent au profit de deux termes plus neutres : désignant par prolepse toute manœuvre

narrative consistant à raconter ou évoquer d'avance un événement ultérieur, et par analepse toute évocation après coup d'un événement antérieur au point de vue de l'histoire où l'on se trouve. (Genette, 1972 : 82)

Il est intéressant d'observer, au-delà de la valeur opératoire du concept ainsi renouvelé, la vacuité du terme au moment où Genette s'en saisit. Il n'a nullement l'intuition de déranger une tradition contemporaine mieux établie que celle qu'il s'apprête à instaurer. Le mot « prolepse » est non seulement à disposition mais encore neutre, vide de sens et vierge de toute controverse. Le mot a été choisi pour ses vertus étymologiques, pour sa matérialité même :

Nous entrons ici dans les embarras et les disgrâces de la terminologie. Prolepse et analepse présentent l'avantage d'entrer par leur radical dans une famille grammatico-rhétorique dont quelques autres membres nous serviront plus tard et d'autre part nous aurons à jouer de l'opposition entre ce radical *-lepse* qui désigne en grec le fait de prendre d'où narrativement de prendre en charge et d'assumer (prolepse : prendre d'avance, analepse : prendre après coup) et le radical *-lipse* (comme dans ellipse ou paralipse) qui désigne au contraire le fait de passer sous silence. Mais aucun préfixe emprunté au grec ne nous permet de surplomber l'opposition pro/ana. (Genette, 1972 : 82-83)

Si j'insiste sur ce point, c'est que Genette fonde là un usage courant de « prolepse » aujourd'hui. Il convient de ne pas l'oublier. Lorsque le grammairien reprend « prolepse » à son compte, il n'opère pas en terrain neutre. Et ce, quelle que soit la chronologie des attestations, Genette l'emporte sur Wagner même si ce dernier a planté son drapeau avant. Genette construit en outre un couple plus efficace d'un point de vue notionnel avec analepse/prolepse que l'on retrouve aussi chez B. Cerquiligni :

Les divers procédés de signalisation syntaxique du discours, en ancien français, se ramènent à deux types, que nous avons nommés, en empruntant les termes à la rhétorique ancienne : prolepse, pour les structures antéposées, analepse pour ce qui est inter-, et postposé. (Cerquiligni, 1978 : 88)

Là encore l'emprunt se fait par-dessus la tradition grammaticale pour atteindre directement la rhétorique ancienne. Il s'agit d'une création libre de son auteur. A ce stade, la prolepse est devenue une sorte de « palais à volonté » : les auteurs qui s'en emparent semblent se servir d'un terme disponible. Conjurant l'éclatement du domaine suppose de concilier rhétorique, narratologie, et grammaire, de trouver un fonds commun sur la base duquel circuler d'une discipline à l'autre. Or, ce qui met en péril cette unité est précisément le dernier développement de la prolepse donnée comme un équivalent de la dislocation. C'est pourquoi il importe de revenir sur ce binôme.

2. COMMENT FONCTIONNE LE COUPLE PROLEPSE / DISLOCATION ?

2.1. Regard sur les usages des grammaires

Il faut d'abord dire que le couple prolepse-dislocation ne fonctionne pas très bien et qu'il n'existe pas toujours. Toutes les grammaires ne reçoivent pas la notion de prolepse. Aucune entrée ne lui est réservée dans les ouvrages couramment usités comme *La Grammaire d'aujourd'hui*, la *Grammaire méthodique du français*, la *Grammaire du français* de Denis & Sancier qui retiennent en revanche la notion de dislocation, associée à celle d'emphase. Le *Dictionnaire des Sciences du Langage* de F. Neveu retient de même « dislocation » et non « prolepse ». Inversement, nous avons vu que la *Grammaire du français* de Wagner et Pinchon emploie « prolepse » au détriment de « dislocation ». Le processus décrit consiste bien à « briser » la phrase « ou à la disloquer » mais l'auteur répugne apparemment à employer le nom « dislocation », mis à l'honneur par Ch. Bally¹³.

Il arrive aussi que les auteurs renoncent aux deux termes, et n'emploient ni « prolepse » ni « dislocation » : les mêmes types de configurations syntaxiques sont abordées sous le terme « phrases segmentées » dans la *Grammaire Larousse du français contemporain*. Dans d'autres ouvrages, comme celui de Bonnard cité plus haut, les deux termes apparaissent simultanément et semblent synonymes : l'auteur parle indifféremment de « dislocation » ou de « prolepse ». Enfin, certains auteurs semblent organiser une sorte de complémentarité. Les deux termes désignent alors deux faits de langue distincts : c'est par exemple le cas dans la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de Cl. Buridant. Ou bien, *prolepse* et *dislocation* renvoient au même fait de langue, mais « en prolepse » indique plus spécifiquement la position à gauche du syntagme disloqué : on distingue processus et position. C'est un usage qui s'impose à travers *La Grammaire de la Phrase française* de P. Le Goffic :

On parle alors de phrase disloquée (ou disjointe, détachée, segmentée). L'élément détaché en début de phrase est dit en prolepse (ou disloqué à gauche) ; l'élément détaché en fin de phrase est dit en reprise (ou disloqué à droite). (1993 : 377)

L'index de cet ouvrage trahit pourtant une relation plus complexe. Les deux entrées ne se superposent pas exactement. Et si à « Dislocation », l'index renvoie explicitement à « Prolepse » (« v. prolepse, reprise, détachement »), la réciproque n'est pas vraie. L'entrée « Prolepse » renvoie à de nombreuses rubriques (« v. reprise par ce, ça », « v. postposition du sujet clitique », « v. si P, c'est », « v. que P, c'est ») mais aucunement à « Dislocation ». Toutefois la pagination (274,275 pour « prolepse » ; 47, 274-276 pour « dislocation ») laisse supposer une possible collision entre les deux notions.

Ainsi les motivations à utiliser le mot « prolepse » ne semblent pas toujours très claires. « Prolepse » semble en certaines occasions une manière savante de dire

¹³ C'est en effet à Ch. Bally que l'on attribue la métaphore et l'introduction du terme en linguistique : « La langue moderne use largement de la phrase segmentée qui donne à la syntaxe une grande liberté d'allure ; mais on observera que le ou les termes détachés sont repris le plus souvent par des représentants : « Cette lettre, je ne l'ai jamais reçue », « Moi, de l'argent, à ce filou, je ne lui en donnerai jamais ». Cet artifice conserve à la phrase proprement dite son armature ; la dislocation n'est que dans la périphérie » (1932, 1961 : 211)

« à gauche », ou « au début », ou « en tête ». Autrement dit, la première objection réside dans un soupçon - disons-le franchement - de pédantisme qui n'apporte pas grand chose à l'analyse mais pourrait bien au contraire la brouiller, d'autant que la relation entre le terme et l'ensemble est loin d'être univoque.

2.2. La relation entre le terme et l'ensemble

La prolifération terminologique se retrouve dans la diversité des analyses : un même exemple peut encore aujourd'hui être commenté à l'aide de termes divers. Le destin du « nez de Cléopâtre » en témoigne assez. *La Grammaire du français classique* de N. Fournier désigne la construction par le terme de « prolepse », selon la définition qu'en donne Pierre Le Goffic :

Les hardiesses syntaxiques vantées chez Pascal sont ainsi à analyser comme des prolepses. *Le nez de Cléopâtre s'il eût été plus court toute la face de la terre aurait changé* : prolepse d'un GN repris comme sujet à l'intérieur d'une proposition subordonnée. (Fournier, 1998 : 133)

Par son passé rhétorique, la prolepse entre naturellement - même sous sa nouvelle acception - dans les manuels de stylistique. Les lignes qui suivent illustrent ainsi le transfert de la notion des langues anciennes au français contemporain, et le mélange des genres :

La prolepse consiste à extraire un mot d'une proposition à l'intérieur de laquelle il devrait normalement se trouver, et à placer ce mot avant elle pour le mettre en relief. Cette tournure est tout à fait régulière en grec classique où l'on dit : « je dis Cyrus [à l'accusatif] qu'il mort », au lieu de « je dis que Cyrus [au nominatif] est mort ». Encore la traduction française de la phrase grecque n'est-elle pas tout à fait fidèle puisque le nom *Cyrus* y est repris par le pronom *il*, alors que le grec se contente en fait de dire : « je dis Cyrus que est mort ». C'est qu'en français, le mot qui est sorti de la proposition y est nécessairement repris par un autre, le plus souvent par un pronom. Ainsi, dans la fameuse pensée de Pascal : « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé » (*Pensées*, 162), le sujet proleptique *le nez de Cléopâtre* est repris dans la proposition conditionnelle par le pronom *il* - et c'est ce pronom qui remplit désormais la fonction de sujet réel de eût été. (Bacry, 1992 : 131)

Je signale au passage que les lignes ci-dessus constituent la source principale de l'article que Wikipédia consacre à ce jour à la prolepse. C'est dire si la phrase de Pascal s'annonce comme l'un des futurs exemples-types de prolepse, détrônant des désignations plus anciennes, notamment l'anacoluthé :

L'anacoluthé est définie dans le *Dictionnaire Historique de la Langue française* comme une phrase rompue où une construction amorcée est abandonnée et remplacée par une autre ». On cite souvent l'exemple classique de Pascal : « le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face du monde aurait changé ». [...] La linguistique contemporaine proposerait deux analyses. En termes d'information, on verrait dans *le nez*

de *Cléopâtre* un « topique » c'est-à-dire un élément transportant une information déjà connue dont la suite [...] est un commentaire. On parlerait de la topicalisation d'un élément contenu dans la conditionnelle, *Si le nez de Cléopâtre*. En termes syntaxiques, on parlerait d'une conditionnelle dont le sujet a subi une dislocation à gauche. [...] La notion de dislocation a été suffisamment installée dans la description syntaxique pour que ce type d'énoncé soit analysé dans le seul domaine de la syntaxe. (Blanche-Benveniste, 2001 : 66-67)

Ces exemples soulignent bien l'indécision de la terminologie mais aussi la complexité des structures engagées sous ces rubriques : si tous ces termes (anacoluthes, dislocation, prolepse, thématization) peuvent lui convenir, c'est que la phrase de Pascal engage une réflexion relative à la structuration informationnelle de l'énoncé (topique, information déjà connue), à l'analyse syntaxique (phénomène de reprise pronominale), à la prosodie (faits de détachement), à la problématique de l'ordre des mots, à la norme (la construction de Pascal est qualifiée de « hardiesse »). A ce titre, la prolifération des termes est tout à fait légitime ; le problème, c'est de prétendre ramener à un concept unique la variété des phénomènes à décrire.

Du côté des constructions désignées, le domaine de la dislocation est lui-même très hétérogène. Celui de la prolepse pour paraître plus restreint ne présente pas davantage d'unité. Il suffit pour s'en convaincre de relire les listes d'exemples que proposent Wagner ou Le Goffic. Qu'il s'agisse de « prolepse » ou de « dislocation », le mot recouvre un ensemble d'énoncés ressentis comme des anomalies excusées parce qu'elles confèrent à la phrase expressivité ou élégance. Les mots savants ne semblent pas traduire autre chose qu'une logique de l'écart.

2.3. La reprise du sujet.

Dans la série d'exemples que proposaient R.-L. Wagner et J. Pinchon, le premier et donc le plus régulièrement cité - « Le père-, il n'a rien dit. [variante proleptique de : Le père n'a rien dit] » - suscite des objections plus particulières. La première paraîtra peut-être assez triviale : comment parler de prolepse pour la reprise du sujet nominal ? Il faut ici oser dire quelque chose de très simple : si l'on veut garder « prolepse » pour signifier une anticipation, il faut expliquer ce que signifie une expression comme « sujet en prolepse » pour le français contemporain. L'expression revêt un sens différent pour la période de l'ancien français, parce que la langue n'était pas soumise aux mêmes contraintes d'ordre, parce que le pronom personnel sujet conservait à l'époque de *La Chanson de Roland* une certaine étoffe et une certaine autonomie. Ainsi l'exemple cité par G. Moignet pour illustrer la prolepse (« Li quens Rollant, il est mult irascut ») n'est pas justiciable de la même analyse que « Le père-, il n'a rien dit ». La grammaire de R.-L. Wagner et J. Pinchon décrit en effet un autre état de langue où le pronom personnel sujet est devenu obligatoire. Du point de vue de la structure informationnelle, le thème étant l'élément connu, il est difficile de parler d'anticipation. Du point de vue de l'ordre des mots, le sujet est à sa place. Quant à parler d'une extraposition du sujet (ce que sans doute R.-L. Wagner et J. Pinchon indiquent par la métaphore du verbe « jeter »), la question de la

pause est déterminante. Or, en français contemporain, la reprise immédiate du sujet sans pause se banalise à l'oral. Ce dont s'avisent d'ailleurs R.-L. Wagner et J. Pinchon :

Phrases verbales à éléments disjoints. Le thème séparé du prédicat par une pause est préposé ou postposé au prédicat. Il est suivant le cas annoncé ou repris au moyen d'un pronom qui le représente.

1. Thème préposé : « La capitulation, cela le regarde » (H. Guillemin)

[...] Avec Damourette et Pichon, on distinguera ces phrases de celles qui ont une couleur populaire, où un sujet nominal est systématiquement repris sans pause, par un pronom personnel : « Bé ! Le commandant il sera content » (Cl. Farrère) 2. Thème postposé : « Il vit, ce géant des collines » (Lamartine). (Wagner et Pinchon, 1991(1963) : 555-556)

« Mon père-, il n'a rien dit » illustre un fait de prolepse, et ne relève donc pas de la même problématique que « Bé ! Le commandant il sera content ». En synchronie, il faudrait donc user de la plus grande circonspection, ce qui n'est pas toujours le cas, puisque dans le sillage de la dislocation, la prolepse a fini par être associé à un tour de la langue parlée, ou à la « langue courante » (Bonnard, 2001 : 227).

Du point de vue de la réception et du discours grammatical, la diachronie joue également. Nier ces nuances aboutit à des contradictions. La norme actuelle fait de la reprise immédiate du sujet un trait typique de l'oral, dont l'emploi à l'écrit reste suspect, même lorsque la ponctuation ménage une pause entre verbe et sujet. Les grammairiens et les Remarqueurs de l'époque classique étaient plus nuancés dans leurs recommandations : bien des détachements étaient tolérés. Ce que condamnent Oudin en 1632 et Buffier au siècle suivant, ce sont les faits de reprise immédiate du sujet sans pause, autrement dit, les cas où il n'y a pas de prolepse, du moins selon la définition donnée initialement par Wagner et Pinchon.

Mais il n'est pas si étonnant de voir que prolepse et dislocation se retrouvent sur ce modèle dominant (la reprise du sujet), et subissent les mêmes déformations de l'analyse. Les recensions de constructions dites « disloquées » ou « à prolepse » manifestent une grande hétérogénéité du point de vue syntaxique. En fait tout ce qui fonde l'unité de ces domaines, c'est le sentiment de l'écart par rapport à un énoncé canonique : on « disloque », on « brise », on « jette ». Dans les deux cas est à l'œuvre une procédure de lecture différentielle, sur la base d'un écart perçu. Quoique l'on se défende de porter un jugement de valeur, la construction attire l'attention du chercheur en vue d'un commentaire grammatical ou stylistique parce qu'elle correspond à un ordre qui n'est pas celui que l'on attend. « Prolepse », « dislocation », les mots véhiculent un principe d'explication : au-delà de la désignation formelle, ils convoquent une réflexion sur l'effet discursif de la construction.

Les usages les plus courants de « prolepse » appliqué à l'étude du français sont donc indépendants de la grammaire latine, assez proches de ceux de « dislocation » (dont la prolepse aspire toutes les approximations), au plus près

de son étymologie : il est en effet assez fréquent que les auteurs rappellent l'origine du mot. J'aurai pour ma part une fâcheuse tendance à récuser ce genre de réactivation tardive. La prudence voudrait que l'on se détourne d'une notion mal établie, et dont l'étude de la langue s'est d'ailleurs aisément passée pendant longtemps. Mais une telle posture paraîtrait un peu trop facile, et surtout bien vaine vu la forte implantation actuelle de ces termes. Voyons donc si une rédemption est envisageable et de quel ordre.

3. UNE REDEMPTION EST-ELLE POSSIBLE ?

Sortir de l'ambiguïté terminologique semble un impératif méthodologique. Quelle que soit l'élégance du mot « prolepse », rien ne justifie son emploi s'il doit couvrir le même champ que celui de « dislocation », ou signifier une position (« terme en prolepse » = « à gauche »). En revanche, si on tient à « prolepse » parce que sur la base de son sémantisme, on veut très exactement dire « avant », « déplacé vers l'avant », il faut en tirer toutes les conséquences. « Avant » implique plus qu'une position : on entre dans une logique d'ordre et de déroulement. En ce cas, « prolepse » et « dislocation » ne sont plus équivalents, et il devient possible d'organiser la complémentarité tout en unifiant le domaine de la prolepse, ce qu'exige la transversalité manifeste de la notion.

3.1 Une solution syntaxique ?

Ma première proposition aurait consisté à restreindre les emplois du mot « prolepse », de manière à privilégier les structures qui manifestent l'intégration syntaxique, et construisent une tension vers la droite. En effet, le fil conducteur de la prolepse, qui parcourt aujourd'hui la grammaire (du latin et de l'ancien français), c'est bien cette solidarité des unités. On rejoindrait en outre les usages rhétoriques et narratologiques. Je réintègre donc les groupes nominaux prépositionnels, que P. Le Goffic exclut :

On rencontre rarement un GPrep en prolepse : la construction prépositionnelle préjuge de l'intégration syntaxique du terme et lui retire une partie de son autonomie existentielle, de ses titres à figurer comme entité thématifiée. (Le Goffic, 1993 : 381)

Ce que P. Le Goffic décrit ici, ce sont des énoncés binaires. Dans de tels énoncés, l'anaphore n'est pas obligatoire, et quand elle est réalisée, elle relève de la cohérence discursive et non de la syntaxe¹⁴. Ce qui est assez contradictoire, car si l'on se reporte à sa définition de la prolepse, tout, dans le vocabulaire, suggère une transformation. Or les constructions pour lesquelles il est possible de concevoir une transformation sont précisément celles qui portent la marque de leur fonction dans la phrase.

De même, je n'exclurais pas sous prétexte d'« anticipation » les faits de détachements à droite. J. Vendryès envisageait d'ailleurs cette possibilité :

¹⁴ Je renvoie ici aux analyses de LARSSON (1979) ou CINQUE (1977), ou pour l'approche pronominale aux travaux de DEULOFEU (1977, 1979), et BLASCO (1999).

La prolepse consiste à annoncer par anticipation au moyen d'un pronom ou adjectif pronominal le complément qui va suivre. (Vendryès, 1908 : 327)

Dans le récit (anachronisme) comme dans le discours (prendre par avance les arguments d'autrui), la prolepse ne vise pas à mettre en relief l'élément anticipé mais à orienter la lecture, à produire une tension (attente d'un développement, attente d'une contre argumentation). La prolepse répond à une stratégie narrative ou argumentative. En apprécier l'effet suppose que l'on prenne en considération l'ensemble du discours, l'ensemble du récit. Il est ainsi peu probant qu'en rhétorique la prolepse ait seulement pour but de mettre en valeur par l'anticipation les arguments de l'adversaire.

Si on veut donner à « prolepse » une portée autre que « dislocation à gauche » et lui donner une chance d'unifier son champ d'application, il faut retenir l'idée d'imbrication syntaxique, qui s'accorde avec les effets de la prolepse narrative et de la prolepse rhétorique. « Prolepse » désignerait alors un dispositif syntaxique qui introduit une tension dans l'énoncé, crée une sorte d'effet d'attente, ce qui peut être réalisé par des constructions très diverses :

Puis le dist Carles qu'il n'en esparignat nul. (La Chanson de Roland)

Cheste honor li est avenue

Qu'il en maine le conte pris. (*Le Chevalier au Lion*)

Cil m'amast par amors qui la manche portoit. (*La Mort le Roi Artu*)

Je n'ay point cette erreur commune, de juger d'un autre selon que je suis (Montaigne)

Est-il pas plus heureux qui garde sa franchise ? (Desportes)

Je pressens bien que ce n'est pas là une solution, puisque loin d'apporter une assise syntaxique en français, je construis, sur des bases plus stylistiques que formelles, un ensemble encore plus vaste que le précédent. Le plus raisonnable ne serait-il pas d'abandonner la prolepse grammaticale à ceux qui peuvent l'exploiter de manière rigoureuse, latinistes et hellénistes, pour qui le mot identifie un fait de syntaxe à peu près établi ? En ce qui concerne le français, la prudence suggère de s'en tenir tout simplement à la rhétorique.

3.2. Un retour à la rhétorique

Je propose donc d'aller jusqu'au bout de cette logique et d'articuler prolepse et dislocation sur deux plans distincts : organiser la complémentarité non par un partage du domaine en syntaxe mais par un changement de perspective. C'est finalement cette démarche que suivait Blanche-Benvéniste (2001) dans son commentaire sur la phrase de Pascal : la perspective informationnelle la conduit à parler de thématisation, la perspective syntaxique de dislocation. Sur cette base, il serait préférable de limiter l'usage de « prolepse » au commentaire des effets rhétoriques. Nul besoin pour cela de créer un nouveau sens de « prolepse », il suffira de donner au sens ancien une application plus fine, pénétrant des mécanismes discursifs plus discrets, mais qui supposent, aussi bien que les exemples traditionnels, la prise en compte du destinataire et l'anticipation de ses objections. C'est ce qui est à l'œuvre par exemple dans la

phrase suivante de Montaigne :

Et le surnom de grand, nous l'attachons à des princes qui n'ont rien au-dessus de la grandeur populaire. (1580 : 128)

Le syntagme détaché est choisi pour l'ensemble des représentations erronées, des préjugés qu'il suscite et contre lesquels s'élève Montaigne. Le syntagme disloqué exprime un contraste, non pas un contraste thématique mais un contraste discursif : l'auteur indique le décalage de sa pensée par rapport aux idées communément reçues. Dans le livre I des *Essais*, la dislocation touche souvent des syntagmes pour lesquels Montaigne propose une prédication qui s'écarte de la pensée conventionnelle. Le syntagme disloqué, mis en exergue par le détachement, est celui sur lequel se greffe naturellement toute une série de propositions conventionnelles, mais la suite de l'énoncé déjoue ces attentes en proposant un discours différent. Une saisie syntaxique de l'énoncé conduit à repérer une *dislocation* ; pour rendre compte de l'effet énonciatif, on parlera de *prolepse*. Une articulation entre les deux notions est possible si l'on raisonne sur deux plans différents, et si l'on ne confond pas caractéristiques formelles et effets produits même si les seconds peuvent prendre appui sur les premières.

Bibliographie

- ARRIVE, M., GADET, F. ET GALMICHE, M., 1986, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- BACRY, P., 1992, *Les Figures de style et autres procédés stylistiques*, Paris, Belin.
- BALLY, Ch., 1965 (1932), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke.
- BARATIN, M., 1989, *La Naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Les Editions de Minuit.
- BEAUZEE, N., 1767, *Grammaire générale*, 2 vol. Paris, Barbou.
- BERTHELOT, A., DREYFUS, C., 1885-1902, *La grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, Paris, Lamirault et Cie.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., 2001, *Approches de la langue parlée*, Paris, Ophrys.
- BLASCO, M., 1999, *Les dislocations en Français contemporain. Etude syntaxique*, Paris, Champion.
- BONNARD, H., 2001, *Les trois logiques de la grammaire française*, Bruxelles, Duculot.
- BRUNOT, F., 1933, *Histoire de la langue française, Le XVIII. Les mouvements des idées et les vocabulaires techniques*, Paris, Armand Colin.
- BULLIONS, P., D'URBAN MORRIS, C., 1867, *The principles of Latin grammar*, New York, Sheldon and Company.
- BURIDANT, Cl., 2000, *Grammaire Nouvelle de l'Ancien français*, SEDES, Paris.
- CERQUILIGNI, B., 1979, « La parole étrange », *Langue française*, Vol. 40, *Grammaires du texte médiéval*, 83-98.
- CHEVALIER, J.-CL., BLANCHE-BENVENISTE, CL., ARRIVE M., PEYARD, J., 1997(1964,) *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse-Bordas.
- CINQUE, G., 1977, « The movement nature of left dislocation », *Linguistic Inquiry*, vol. 8, 2, 897-411.
- CLERICO, G., 1982, *Minerva ou les causes de la langue latine*, Franciscus Sanctius

- ; introduction, traduction et notes par Geneviève Clerico, Lille, Presses universitaires de Lille.
- COLOMBAT, B., 1993, *Les figures de construction dans la syntaxe latine (1500-1780)*, Louvain-Paris, Peeters.
- DEULOFEU, J., 1977, « La syntaxe et les constructions binaires », *Recherches sur le français parlé*, 1, 30-61.
- DEULOFEU, J., 1979, « Les énoncés à constituant lexical détaché : Les limites de l'organisation grammaticale et de l'organisation discursive dans ces énoncés », *Recherches sur le français parlé*, 2, 75-110.
- DENIS, D., ET SANCIER-CHATEAU, A. 1994, *Grammaire du français*, Paris, Le Livre de Poche.
- FOUQUELIN, Antoine, 1555, *La Rhétorique française*, Paris, André Wechel.
- FOURNIER, N., 1998, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- GENETTE, G., 1972, *Figures III*, Paris, Seuil.
- HÄRMÄ, J., 1990, « Les constructions disloquées en ancien français : problèmes de définition et de délimitation », dans G. Kleiber et J. E. Tyvaert, *L'anaphore et ses domaines*, Université de Metz, Klincksieck.
- LANCELOT, Cl., 1644, 1761, *Nouvelle Méthode pour apprendre la langue latine*, Paris, Antoine Vitré.
- LARSSON, E., 1979, La dislocation en français. Etude de syntaxe générative, *Etudes romanes de Lund*, 28, Gleerup.
- LAURAND, L., 1918, *Manuel des études grecques et latines*, vol. 6, Paris, Picard.
- LAVENCY, M., 1985, *Vsvs Description en vue du latin classique en vue de la lecture des auteurs*, Paris, Duculot.
- LE GOFFIC, P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- MILNER, J.-C., 1980, « La prolepse en grec ancien », *LALIES*, Actes des sessions de linguistique et de littérature, I, Paris, 39-52.
- MOIGNET, G., 1972, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
- MONTAIGNE, 1580, *Essais*, Bordeaux, S. Millanges.
- RAMUS, 1562, *Grammere*, Paris, André Wechel.
- RAMUS, 1572, *Grammaire de Pierre de la Ramée*, Paris, André Wechel.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C., RIOUL, P., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- SCHIPPER, B. J., 1832, *A concise and comprehensive practical grammar of the Latin tongue*, Philadelphia, Mifflin & Parry.
- VENDRYES, J., 1908, *Grammaire du vieil irlandais. Phonétique, morphologie, syntaxe*, Paris, E. Guilmoto.
- WAGNER, R.-L., PINCHON, J., 1962, 1991, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WALKER, G., 1825, *A Copious latin grammar*, London, John Murray.